

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU GOLO**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
*Séance du 24 septembre 2015***OBJET - DDMARCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION CPIE A RINASCITA
PROJET NATIONAL CAISSE DES DÉPÔTS MAIRIE CONSEILS
(PROJET DE CONVENTION ANNEXÉ)
DELIBERATION N° 2015-23**

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31 (1 SIÈGE VACANT SALICETO)
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 17
CONSEILLERS ABSENTS : 14

QUORUM : 16
NOMBRE DE VOTANTS : 23
POUVOIRS : 6

CONSEILLERS TITULAIRES PRÉSENTS : 17
CONSEILLERS SUPPLÉANTS PRÉSENTS : 0

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE JEUDI 24 SEPTEMBRE, À QUINZE HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE DU GOLO, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE EN SALLE DE RÉUNION, PLACE DE LA MAIRIE ANNEXE DE PONTE LECCIA - MOROSAGLIA.

NOTA - LE PRÉSIDENT CERTIFIE QUE LE COMPTE RENDU DE CETTE DÉLIBÉRATION A ÉTÉ AFFICHÉ À LA PORTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE 24 SEPTEMBRE 2015, QUE LA CONVOCATION DU CONSEIL AVAIT ÉTÉ FAITE LE 16 SEPTEMBRE 2015.

IL A ÉTÉ PROCÉDÉ, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 2121-15 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, À L'ÉLECTION DU SECRÉTAIRE PRIS AU SEIN DU CONSEIL, MME MARIE-CATHERINE SIMONPIERI, AYANT OBTENU LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES, A ÉTÉ DÉSIGNÉE POUR REMPLIR CES FONCTIONS QU'ELLE A ACCEPTÉES.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TAFANELLI JEAN-BAPTISTE (MOROSAGLIA)
M. GIAMARCHI JEAN-MARC (Castineta)
M. VINCENSINI AUGUSTIN (MOLTIFAO)
MME CASAROMANI MARIE-THÉRÈSE (MOROSAGLIA)
MME SIMONPIERI MARIA-CATHERINE (MOROSAGLIA)
M. COSTA AUGUSTE (MOROSAGLIA)

M. FRANCESCHETTI BERNARD (ASCO)
M. ORSINI PIERRE-DOMINIQUE (CASTIFAO)
MME BURGUET-MORETTI AMANDINE (MOLTIFAO)
M. COGNETTI VINCENT (MOROSAGLIA)
M. BASTIANI JEAN-CHRISTOPHE (MOROSAGLIA)
M. LESCHI STÉPHANE (ERONE)

M. ORSINI ANTOINE (CASTELLO DI ROSTINO)
M. ROCCHI ANGE-TOUSSAINT (RUSIO)
MME BERNARDI MICHÈLE (VALLE DI ROSTINO)
MME MORDICONI LUCIE (MOROSAGLIA)
M. ROSSI BASTIEN (CASTELLO DI ROSTINO)

AVAIENT RESPECTIVEMENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

M. CATTIN GUY (SAN-LORENZO)
M. COSTA JACQUES (MOLTIFAO)
MME VESPERINI CAROLINE (MOLTIFAO)
M. RENUCCI FRANCK (MOLTIFAO)
M. GRISONI STÉPHANE (MOLTIFAO)
M. GIROLAMI RICHARD (CASTELLO DI ROSTINO)

POUVOIR À M. TAFANELLI JEAN-BAPTISTE
POUVOIR À MME BURGUET-MORETTI AMANDINE
POUVOIR À M. VINCENSINI AUGUSTIN
POUVOIR À M. ORSINI PIERRE-DOMINIQUE
POUVOIR À MME SIMONPIERI MARIA-CATHERINE
POUVOIR À M. ORSINI ANTOINE

ÉTAIENT ABSENTS :

MME LUCIANI-LUCCHESI DENISE (MOROSAGLIA)
M. RICCI NICOLAS (CANAVAGGIA)
M. SALICETTI NICOLAS (CAMBIA)

M. DE MEYER JEAN-MICHEL (MOROSAGLIA)
M. MAILLET BERNARD (CARTICASI)
MME ANGELI JACQUELINE (LANO)

M. CASAMATTA RENÉ (ATTI)
M. PASQUALINI GILLES (GAVIGNANO)

Le Président expose au Conseil la procédure du projet "DDmarche", élaborée par Mairie-Conseils, service de la Caisse des dépôts et consignations, et l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (UNCPPIE), qui sont engagés depuis plusieurs années dans un dispositif national d'actions afin d'aider les Communautés de Communes à donner de la cohérence « développement durable » à leurs politiques territoriales.

La DDmarche consiste, pour des tandems intercommunalités / CPIE, à élaborer, en moins d'un an, un projet communautaire de développement durable.

Testée en 2009 et 2010 dans le cadre d'une expérimentation nationale par neuf tandems intercommunalités / CPIE, cette démarche est reconduite depuis.

Une opportunité que le CPIE Centre Corse A RINASCITA a souhaité présenter à la Communauté de Communes de la Vallée du Golo, compte tenu de l'intérêt d'une telle démarche au regard du territoire centre Corse et de du projet de généralisation du tri sélectif en cours acté par la CCVG.

Suite à l'appel à proposition lancé auprès des CPIE et à la nécessité de répondre rapidement, un dossier de candidature a été déposé et celui-ci a été retenu au niveau national.

Monsieur le Président présente les 6 étapes de la DDmarche :

- 1) La préparation : c'est la sensibilisation et la mobilisation des élus communautaires qui doivent s'approprier la démarche.

Le Conseil Communautaire, maître d'ouvrage, doit **constituer un groupe de pilotage**, majoritairement composé d'élus mais pouvant être ouvert à des personnes ressources extérieures, qui sera le maître d'œuvre. Celui-ci s'appuie sur un élu référent, un technicien de la Communauté de Communes et un accompagnateur extérieur, le CPIE. Une fois constitué, le groupe de pilotage définit une feuille de route qui est proposée au Conseil Communautaire pour validation.

- 2) L'identification et le choix de **cinq à dix défis majeurs du territoire en matière de développement durable**, qui seront proposés pour validation au Conseil Communautaire.
- 3) La réalisation d'une **auto-évaluation** des compétences et actions de la Communauté de Communes au regard de ces défis : un point route essentiel pour cibler les champs d'actions prioritaires.
- 4) La construction d'un **plan d'actions** afin de mieux répondre aux défis. Celui-ci devra être validé par le Conseil Communautaire.

- 5) La **mise en route des actions**, qui mobilisera aussi bien les services de la collectivité, les différentes commissions, des personnes ressources que des organismes intercommunaux. Cette phase de la démarche permettra de réfléchir au fonctionnement de la Communauté de Communes et de partager cette expérience avec les acteurs et habitants du territoire.
- 6) L'engagement dans un **processus d'amélioration continue**, en faisant naître progressivement une **culture du développement durable**. Le bilan des actions engagées est validé par le Conseil Communautaire qui se positionne sur la poursuite de la démarche pour les années suivantes. Concernant les journées d'accompagnement du CPIE, (6 journées à Paris), celles-ci sont prises en charge financièrement par l'UNCPIE. Les déplacements de l'élu et/ou du technicien référent CCVG sont pris en charge par Mairie-conseils pour la première réunion à Paris le 1er octobre 2015 puis par la communauté de communes pour les autres réunions.

Monsieur le Président propose de composer un groupe de réflexion et d'élargir celui-ci en fonction des personnes qui en feraient la demande.

Il sollicite donc le Conseil Communautaire afin de recueillir d'éventuelles candidatures et de constituer le groupe de pilotage chargé de la mise en œuvre de la DDmarche.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DONNE un accord de principe à la mise en place de la DDmarche** sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée du Golo ;
- **CONSTITUE le groupe de pilotage** en charge de la DDmarche de la façon suivante :
 - Elu référent : Amandine BURGUET-MORETTI
 - Technicien administratif référent : Annelaure FILIPPI, directrice CCVG
 - Membres : M. Bastien ROSSI, M. Ange-Toussaint ROCCHI, Mme Michèle BERNARDI
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre la Communauté de Communes et le CPIE A RINASCITA pour la DDmarche et l'intervention d'animateurs du CPIE pour la communication sur la mise en place du tri sélectif et le compostage.

*Pour extrait conforme au registre
Ponte-Leccia, le 24 septembre 2015*

Le Président,

JEAN-BAPTISTE TAFANELLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200042430-20150924-DE2015-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2015

Affichage : 25/09/2015